

Assurance-chômage

Qui a peur de la commission Forget?

Pourquoi et pour qui veut-on réformer le régime actuel d'assurance-chômage? D'octobre 1985 à février 1986, la commission Forget (du nom de son président, ministre des Affaires sociales du Québec sous Bourassa) a sillonné le Canada pour trouver un substitut au régime de l'assurance-chômage. La réforme touchera les 10,7 % de Canadiennes actuellement chômeuses, ainsi que toutes celles sur le point de le devenir.

Cette commission est née en juillet 1985, dans la foulée de la Commission royale d'enquête sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada (commission MacDonald), qui proposait de couper 4 milliards \$ dans les prestations d'assurance-chômage.

On le sait: «À travail égal, salaire égal» n'est encore qu'un idéal et, en réalité, les femmes travaillent souvent à temps partiel ou comme temporaires. En conséquence, elles se retrouvent régulièrement au chômage avec, en moyenne, 117,23 \$ par semaine contre 161,57 \$ pour les hommes. Une diminution du budget de l'assurance-chômage pourrait avoir sur les femmes l'effet d'un coup de poing sur la gueule.

Mise sur pied par le gouvernement Mulroney, la commission Forget est juste-

ment à étudier les diverses recommandations des groupes intéressés. À lire quelques-uns des 350 mémoires déjà déposés, on perçoit bien les grandes lignes et les tendances qui guideront le débat.

Amélioré

Les syndicats, comme les groupes de femmes ou de chômeurs-euses, réclament une amélioration du système actuel, qui irait de l'augmentation du montant des prestations au prolongement de leur durée.

Pour les femmes, particulièrement, on veut que la période des prestations de maternité, actuellement de 15 semaines, soit portée à 20 semaines. Action-Travail des femmes¹ demande aussi que «les travailleuses qui ont bénéficié de prestations de maternité puissent avoir droit aux prestations de maladie au même titre que tout autre travailleur». Présentement, si une femme prend le congé de maternité auquel elle a droit, elle ne peut retirer de prestations de maladie au cours d'une période de 52 semaines. Bref, cette année-là, une femme doit choisir: elle sera malade ou enceinte, mais pas les deux.

Pour Action-travail des femmes, avoir un enfant est aussi utile à la société qu'occuper un emploi, et on devrait le reconnaître en versant aux mères 100 % de leur

salaire, par le régime d'assurance-chômage. Par contre, plusieurs aimeraient que les congés de maternité ne dépendent plus de l'assurance-chômage, puisqu'il ne s'agit pas réellement de chômage.

«Actuellement, admettait Monique Simard, vice-présidente de la CSN, à l'audience publique de Montréal, le régime ne répond pas aux critères d'un régime d'assurance-chômage classique... et c'est correct comme ça.» En effet, un système classique calculerait, par l'entremise d'actua-



Monique Simard

Photo: Jean F. Leblanc

849-1095
Hôtel Méridien
Complexe Desjardins

Anne Drolet
Nicole Bériault
André Sarrasin

MASSAGE

MASSOTHÉRAPEUTES DIPLÔMÉS

Accès au vestiaire et au sauna gratuit.
Piscine: en supplément.



GESTION
RESSOURCES

4218 rue ST-HUBERT
MONTRÉAL QUÉBEC
H2J 2W7
TÉL.: (514) 522-1703

GESTION
COMPTABILITÉ
INFORMATIQUE

que et il établirait ses redevances en fonction du risque calculé. Système dangereux: une employée du textile, par exemple, se verrait carrément refuser une assurance ou devrait la payer un prix mirobolant parce que le taux de chômage dans ce secteur grimpe constamment. Dans un tel système, les première-s pénalisé-e-s seraient les femmes et les jeunes puisque leur sécurité d'emploi est plus fragile.

Présentement, chaque travailleur-euse paie un pourcentage de son salaire et retire en chômage 60 % de son salaire brut. Sa prime est donc proportionnelle à son salaire et non à son risque de chômer. Mais le concept d'assurance-chômage ne prévoyait pas, à son origine, des taux de chômage de 11 %. C'est le coût annuel du régime - 11 milliards \$ - qui amène le Gouvernement à vouloir changer son tir, dit-on.

«Pourtant, fait remarquer Action-travail des femmes, ni le patronat ni le ministre Wilson ne s'inquiètent des 18 milliards \$ qu'Ottawa a consacrés la même année aux entreprises, sous forme de subventions ou de concessions fiscales, une largesse dont la plupart n'avaient absolument pas besoin.»

Coupé

Le Conseil du patronat, lui, suggère de couper dans le régime actuel. Il est de ceux qui croient que la bonification du système ne fait qu'engendrer des abus: «On constate que 66,6 % des femmes qui ont épuisé leurs prestations en 1984 avaient, à l'intérieur de la famille, le statut d'*autre salarié*

(contrairement à *principal salarié*). Y aurait-il un lien à établir entre le degré de nécessité financière qui incite à se trouver du travail et la durée de la période d'indemnisation?»

Action-travail des femmes répond: «Nous voilà encore, en 1986, devant le vieux mythe qui veut que les femmes n'aient pas vraiment besoin des revenus qu'elles rapportent, qu'elles travaillent pour s'acheter des bébelles, qu'elles puissent toujours compter sur un homme pour les faire vivre. Par contre, on sait très bien que le nombre de familles pauvres doublerait au Canada si les femmes mariées se retireraient du marché du travail.»

Des compressions affecteraient particulièrement les femmes qui, à 21,4 % contre 6,1 % d'hommes, travaillent à temps partiel. Elles reçoivent de faibles rémunérations, donc, plus tard, de faibles prestations. En plus, elles doivent, pour bénéficier de l'assurance-chômage, travailler un minimum de 15 heures par semaine. Celles qui en font moins, une fois mises à pied, vont directement à l'aide sociale.

Minimum

Deux groupes québécois ont demandé de remplacer le régime actuel par un revenu minimum garanti. De façons différentes, cependant. La chambre de commerce du Québec suggère d'implanter un revenu minimum garanti pour les familles vivant dans la pauvreté. Autrement dit, si le mari gagne suffisamment d'argent pour assurer le minimum vital à sa famille, il deviendra

impossible à la femme, ou aux enfants s'ils habitent à la maison, de recevoir des prestations quand elle ou ils perdront leurs propres emplois.

Le Réseau d'action et d'information pour les femmes (RAIF) propose, lui, un revenu minimum individuel, indépendamment du fait que vous viviez avec quelqu'un ou non. Ceux et celles qui voudraient se prémunir contre la perte d'un emploi pourraient se trouver une assurance privée et «classique», au coût calculé selon le risque.

On peut le voir: les commissaires, avant de remettre leur rapport cet été, ont du pain sur la planche. Claude Forget mentionnait récemment aux journalistes qu'«il n'est pas question d'abolir l'assurance-chômage mais [qu'] il faudra faire plus que de petites réformes marginales». Selon lui, il faut réinstaurer l'aspect «assurance classique» du programme plutôt que chercher un système de redistribution des revenus.

Au salaire que sont payés les commissaires (Claude Forget à 750 \$ par jour, les autres à 400 \$, plus 125 \$ les jours de déplacement... salaires fréquents, ceci dit, pour ce genre de travail), on espère qu'ils n'oublieront pas la réalité d'être chômeuse ou chômeur. ✕

CLAUDINE BLAIS

Claudine Blais est journaliste à la pige.

1/ Action-travail des femmes, 2515, rue Delisle, Montréal, H3J 1K8, (514) 932-4524

Lucie Lavolette

Rebirth

Montréal 524-5580

Membre professionnelle de la
Corporation des paléogénéistes du Québec

Femmes
d'action

REVUE NATIONALE
D'INFORMATION ET D'OPINION
des femmes francophones vivant
en milieu minoritaire

CHANTAL P. CHOLETTE
responsable du marketing

PUBLIÉE PAR LA FÉDÉRATION DES
FEMMES CANADIENNES-FRANÇAISES
325, rue Dalhousie, pièce 525
Ottawa, (Ontario) K1N 7G2 (613) 232-5791

女 (nyū) 音 (ne)



DIANE RICARD :
VOIX et SONS ENR.

psychophoniste
thérapeutique
par la voix

117, Villeneuve ouest
Montréal, Québec
H2T 2R6
(514) 276-7945